

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Grosart des observations qu'il a faites et de l'attention qu'il a accordée au présent bill et au budget supplémentaire des dépenses.

Il a terminé son discours en affirmant qu'il avait trouvé utiles les feuillets que j'ai distribués. J'ose croire que, d'une façon générale, les membres du Sénat les ont trouvés utiles aussi, et je projette de suivre la même méthode, au moment donné, lors de l'examen d'autres lois de finance. Il peut arriver qu'un bill me parvienne tardivement et qu'il me soit impossible de préparer des feuillets de ce genre. Je pense qu'ils ont permis aux gens de voir, en un coup d'œil, où en était l'étude de ces divers bills sur les subsides.

Le sénateur Grosart a employé au début de son discours une expression plutôt exceptionnelle, «perspective électorale». Je n'ai pas grand-chose à dire à ce sujet. Lui et les membres de son parti nourrissent peut-être de «grandes espérances»; mais je peux lui donner l'assurance, qu'à l'encontre de Micawber, le gouvernement «n'attend pas qu'une occasion se présente».

Il a exprimé l'avis qu'il serait peut-être à propos de réunir les crédits relatifs à l'éducation sous une seule autorité, ou même sous un seul ministre. Nous y gagnerions sûrement, s'il y avait moyen de grouper les crédits en catégories. Je signale, cependant, que cette question pourrait être étudiée par notre comité des finances. Je doute qu'on puisse faire quoi que ce soit et grouper tous les ouvriers visés sous une seule autorité, car les personnes chargées de l'application de certaines de ces dispositions relèvent naturellement, quant à leur travail principal, de divers ministères. L'honorable sénateur pourra poser cette question au secrétaire du Conseil du Trésor quand il se présentera devant le comité des finances.

Le sénateur Grosart a aussi demandé pourquoi on accordait une aide extérieure à deux pays qui ne sont pas membres de l'OTAN. L'un de ces pays, je m'en souviens très bien, est la Tanzie, mais j'ai vraiment oublié le nom de l'autre. Cette aide est prévue pour d'excellentes raisons. Quand à la Tanzie, c'est un pays récemment constitué qui ne possède pas de forces armées et qui n'est pas en mesure d'établir l'ordre et la paix à l'intérieur de ses frontières. On dit qu'il y a dans ces pays certains éléments subversifs qu'il faut réprimer pour que puissent régner la justice et l'ordre. Encore là, il me semble opportun de dire que cette question pourrait être examinée par le comité permanent des finances; les explications que l'on pourrait donner des mesures prises par le gouvernement à l'égard de ces deux pays seraient

acceptées d'emblée par les membres de cette Chambre.

L'honorable sénateur a également trouvé à redire de certaines annonces publiées sous les auspices du ministère du Travail et du fait que la photo du ministre y paraît. Je suppose que la photo d'un ministre peut toujours être utile à des fins politiques, même si la photo paraît dans la rubrique des nouvelles d'un journal. Je ne serais pas surpris que le ministère du Travail se soit inspiré pour ces annonces de la publicité du gouvernement ontarien; en effet, c'est là une pratique courante dans cette province, comme probablement dans les autres provinces. Franchement, je ne vois pas pourquoi la photo d'un ministre ne paraîtrait pas dans une annonce publiée par son ministère à l'égard d'une question revêtant une importance aussi grande pour tous les Canadiens que le Code du travail. Je n'ai pas besoin de rappeler aux sénateurs ce qui constitue de la bonne réclame; quant à moi, je suis plus porté à regarder une annonce qui comporte une photographie, surtout s'il s'agit de la photo d'une jolie fille.

L'honorable M. Macdonald (Cap-Breton): L'honorable leader du gouvernement sait-il que le ministre a dit qu'il ne s'agissait pas de lui, étant donné le peu de ressemblance?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): L'honorable sénateur a demandé aussi que le comité étudie l'opportunité de réduire les dépenses électorales, signalant qu'on se proposait de dépenser \$257,000 à cette fin. C'est de bonne guerre sur le plan de la politique, mais étant donné l'expérience de l'honorable sénateur dans le domaine général des élections et le fait qu'il est au courant des frais considérables que comportent les élections, j'estime que si on pouvait réduire considérablement ces frais lors de la tenue de seulement une ou deux élections, grâce à l'activité d'un comité qui ne coûterait que cette somme, nous aurions là une aubaine.

L'honorable sénateur s'est reporté également à certains crédits spéciaux intéressant une certaine région de la province de Terre-Neuve. Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que depuis 1957 peut-être cette région a été plus ou moins négligée, et que certaines de ses installations sont peut-être tombées en ruines, de sorte qu'il faut probablement faire des dépenses là-bas pour rétablir les services normaux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour le 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?